

Le CQA se voit octroyer le contrat du programme d'agrément des établissements

Montréal, le 26 octobre 2017 – Le CQA se voit octroyer le contrat du programme d'agrément du réseau public de santé et de services sociaux du Québec au terme d'un appel d'offre public tenu au cours de l'été 2017 qui visait l'acquisition de services pour l'implantation de ce programme.

À compter du 1^{er} janvier 2018, le CQA mettra à la disposition des établissements, un cadre normatif et un programme d'évaluation continue de la qualité et de la sécurité des soins et des services, et ce, en collaboration étroite avec les établissements du réseau et le ministère de la Santé et des Services sociaux.



« Au cours de ses vingt-deux années d'existence, le CQA a toujours su relever les défis par son agilité, sa flexibilité et son adaptabilité organisationnelle. Je n'ai aucun doute que l'équipe du CQA, avec l'appui de nos partenaires, sera relever ce nouveau défi. »

– Monsieur Paul St-Onge, président du conseil d'administration du CQA

En plus des établissements du réseau public, le CQA compte une importante clientèle privée en centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), laboratoires d'imagerie médicale (LIM) et centres médicaux spécialisés (CMS). Le CQA a également développé récemment un programme Engagement Qualité pour le secteur communautaire.

À PROPOS DU CQA

Le Conseil québécois d'agrément est un organisme privé à but non lucratif dont les normes sont agréées par l'« *International Society for Quality in Health Care* » (ISQua). Son indépendance lui permet d'exercer ses mandats en conformité avec ses valeurs que sont la **qualité**, la **rigueur**, le **respect** et l'**intégrité**.

– 30 –

Source : Conseil québécois d'agrément

Renseignements :

ANDRÉ PRÉVOST

Conseiller aux affaires corporatives

Cellulaire : 514 641-4312

Téléphone : 514 499.6996 poste 260

Sans frais : 1 866 499.6996 poste 260